

DEMANDE DE SUBVENTION DE TRANSPORT SUR LIGNE RÉGULIÈRE ROUTIÈRE OU FERRÉE

Année scolaire 2016-2017



Parents - Tuteurs - Représentant légal

NOM Prénom : _____

Adresse du domicile légal : (rue - code postal - ville) _____

Adresse e-mail des parents : _____

J'autorise l'utilisation de ces renseignements afin de recevoir des informations sur le fonctionnement du réseau.

Téléphone ou portable : _____ Signature des parents : _____

Élève

NOM : _____

Prénom : _____ Né(e) le : _____

TRAJET : renseignement obligatoire à donner

Point de montée : _____

Point de descente : _____

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER SELON LE TRANSPORT DEMANDÉ : cocher la case

Car * : 1 photo d'identité non scannée, non photocopiée

Car * + train : l'imprimé SNCF + 2 photos

Train + navette : l'imprimé SNCF avec 2 photos

Train : l'imprimé SNCF avec 1 photo

* les frais de dossier (10 €) seront intégrés dans le coût du 1^{er} coupon acheté

La carte navette (gratuite) est destinée aux élèves empruntant le train seul et prenant ensuite le car pour se rendre dans certains établissements scolaires de Chartres et de Nogent-le-Rotrou.

Transport demandé

INTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE ou EXTERNE

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : _____

CLASSE EN 2016 - 2017 : préciser la spécialité ou l'option _____

JOINDRE un planning de semaines d'école pour les établissements agricoles ou MFR...

ATTENTION : le Conseil départemental ne prendra en charge les changements de qualité d'interne en 1/2 pensionnaire que jusqu'aux vacances de Noël. JOINDRE un certificat de scolarité précisant la nouvelle qualité

TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION DEVRA PARVENIR AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AVANT LE 16 AOÛT 2016 AFIN D'ÊTRE PRISE EN COMPTE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE en l'absence de carte, vous devrez acquitter un billet sans possibilité de remboursement

DOCUMENT À RETOURNER À :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR - Service des transports
1, place Châtelet - CS 70403 - 28008 CHARTRES Cedex



Gagnez du temps



INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : WWW.EURELIEN.FR
Plus de paiement en ligne : les frais de dossier (10 €) seront intégrés dans le coût du 1^{er} coupon acheté

L'accueil téléphonique et physique se fera

les **lundi** et **mercredi** de **13h30 à 17h30** et le **vendredi** de **13h30 à 16h**

à l'Esplanade Martial Taugourdeau - rue Philarète Chastes à Mainvilliers du **6 juin** au **2 septembre 2016**

Tél. : 02 37 23 58 35

ATTENTION : fin des inscriptions au 31 octobre 2016

NOTICE EXPLICATIVE

Attention : un imprimé incomplet ou mal rempli est renvoyé à la famille

Vous devez compléter ou modifier les cadres concernant :

- les parents (tuteurs ou représentant légal) avec l'adresse complète
- l'élève (identité et trajet)
- la scolarité (qualité au niveau du transport – établissement fréquenté à la rentrée prochaine et classe)

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir ne prend pas en charge le transport des apprentis, des élèves en BTS et étudiants en IUT ou faculté.

→ **CAR** : joindre les pièces demandées (photo). Les frais de dossier (10 €) seront intégrés dans le coût du 1^{er} coupon acheté.

→ **SNCF** : pour les élèves qui prennent le train, joindre 1 photo d'identité et remplir l'imprimé SNCF.
Le trajet demandé est celui effectué en train.

La GARE DE RETRAIT de l'abonnement doit impérativement se situer en EURE-ET-LOIR

▾ CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE TRANSBEAUCE

- La carte de transport Transbeauce est envoyée à votre domicile.
- La carte de transport avec son coupon, valable une année, permet :
 - pour les externes et demi-pensionnaires, 1 aller/retour par jour scolaire, sur le trajet indiqué, dans la limite des services existants (avec coupon bimestriel ou semestriel). En cas de cours le mercredi après-midi, la carte scolaire est valable pour le trajet du retour sur présentation d'un justificatif de l'établissement (emploi du temps officiel)
 - pour les internes, 1 aller-retour par semaine scolaire (deux en cas de jours fériés) sur le trajet indiqué (avec coupon trimestriel)

Pour tout voyage supplémentaire, la carte et son coupon valide permettent de voyager à ½ tarif sur tout le réseau Transbeauce.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte Transbeauce, un duplicata sera effectué auprès de la gare routière, accompagné d'un chèque de 16 € à l'ordre de Transbeauce, non remboursable dans le cas où l'original serait retrouvé.

Sur présentation d'une déclaration officielle déposée au Commissariat ou à la Gendarmerie, cette somme ne sera pas demandée.

▾ REMARQUE POUR LES UTILISATEURS DE LA SNCF

- L'ABONNEMENT SNCF N'EST PAS ENVOYÉ A VOTRE DOMICILE ET DEVRA ETRE RETIRÉ à la gare SNCF que vous aurez indiquée sur l'imprimé environ 15 jours avant la rentrée scolaire.

Pour les internes, en règle générale, l'abonnement donne droit EN PÉRIODE SCOLAIRE à :

- 1 seul trajet aller entre le dimanche midi et le mardi midi
- 1 seul trajet retour entre le jeudi midi et le samedi midi

sauf cas particulier lié à des jours de rentrée ou fériés situés hors de ces périodes.

En cas de voyage supplémentaire en cours de semaine, vous devrez acheter votre billet à 50 % sur présentation de votre abonnement scolaire interne.

En cas de perte ou de détérioration de votre abonnement, vous devez reconstituer un dossier auprès de la Direction des transports, puis vous présenter à la gare de retrait avec celui-ci, une photo et 20 € (tarif au 01/01/2009) pour la délivrance d'un duplicata de la carte AIS (interne) ou 10 € pour la carte magnétique ASR (1/2 pensionnaire).

TOUT ACTE DE VANDALISME, D'INDISCIPLINE OU DE PROPOS MALVEILLANTS, OU DE NON-RESPECT ENVERS LE PERSONNEL DE LA SNCF OU DE TRANSBEAUCE OU DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR AFFICHÉ DANS LES AUTOCARS SERA SANCTIONNÉ (EXCLUSION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE), EN APPLICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.